

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-02-004

Grand Avignon - Attribution fonds de soutien à l'investissement communal pour l'acquisition d'un véhicule propre

Rapporteur : Jeanine FAVRE SECOND

<u>Date de Convocation</u> :	20 février 2024	<u>Séance du 27 février 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> :	01 mars 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	23	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Pierre-Jean FAUCITANO pouvoir à Grégoire SOUQUE, Claudine BOISSEAU pouvoir à Huguette SAINT JEAN, Alain FIRMIN pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Jade MORENAS pouvoir à Michel CAMPERGUE, Philippe REYNERO pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Jean-Marc FOUIN pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Par délibération du 06 décembre 2021, n°C20211206/015, le Conseil Communautaire du Grand Avignon a créé un fonds de soutien aux investissements communaux et adopté un règlement financier qui fixait le cadre et les conditions d'attribution des fonds de concours. Le règlement a été modifié le 24 octobre 2022 par délibération C20221024-007.

En séance du 06 février 2023, délibération n°C20230206/009, ce même Conseil a délibéré sur l'augmentation et la répartition du fonds de soutien à l'investissement des communes, dont une enveloppe de 730 400 € allouée à la commune de Morières-lès-Avignon d'ici 2026.

Les fonds de concours constituent un dispositif dérogatoire qui permet aux établissements publics de coopération intercommunale d'intervenir dans des domaines qui ne relèvent pas de leurs compétences. Ce

fonds de soutien, qui a été institué sur 2021-2026, de 15 M€, est destiné à financer des actions énergétiques sur le territoire.

Dans ce cadre, souhaitant s'inscrire pleinement dans la transition énergétique, la commune a sollicité la mobilisation de ladite enveloppe pour l'acquisition d'un véhicule électrique, de type Renault Kangoo Van E, destiné au service entretien. Ce véhicule remplace le véhicule obsolète et énergivore dont le service disposait jusqu'à présent.

Cette acquisition a pour objectif de réduire l'émission de gaz à effet de serre et participe à renouveler le parc automobile de voirie en favorisant les véhicules à faible émission.

La commune a ainsi sollicité une aide de 12 391,00 € sur la base d'un devis de 24 783,00 € HT (aides de l'Etat déduites), soit un cofinancement à hauteur de 50%.

Par délibération n°C20230925/014 en date du 25 septembre 2023, considérant en totalité les dépenses éligibles, le conseil communautaire du Grand Avignon a approuvé l'attribution d'un fonds de concours de 12 391,00 € pour l'acquisition du présent véhicule.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** l'attribution du fonds de soutien à l'investissement communal pour l'acquisition d'un véhicule propre du type Renault Kangoo Van E. Montant de l'acquisition : 24 783,00 € HT. Fonds de soutien : 12 391,00 € - Auto financement communal 12 392,00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 28/02/2024
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/02/2024
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

